

10 CLÉS POUR COMPRENDRE L'AGRO-ÉCOLOGIE



AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT



L'agro-écologie

« Je souhaite engager notre agriculture sur la voie de la double performance économique et écologique, pour faire de l'environnement un atout de notre compétitivité. C'est une dynamique reposant sur la force du collectif et la richesse de nos territoires, sur l'innovation et la diffusion des nouveaux savoirs. Nous allons faire de la France un leader de l'agro-écologie. »

Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

PRODUIRE AUTREMENT, C'EST le projet agro-écologique

Le projet agro-écologique pour la France lancé par Stéphane Le Foll le 18 décembre 2012 est un **projet mobilisateur pour l'agriculture française**.

POURQUOI UN PROJET AGRO-ÉCOLOGIQUE ?

- Parce que l'agronomie et l'utilisation optimale des ressources et des mécanismes naturels recèlent de formidables marges de compétitivité.
- Parce que nous devons préserver les ressources sur lesquelles s'appuie notre production agricole.
- Parce que la société exprime une demande légitime et que nous devons en réponse dépasser les oppositions entre les différents modèles de croissance possibles pour notre agriculture.

Il est nécessaire, et tout à fait possible, d'inscrire l'évolution de notre agriculture et des filières agricoles et agroalimentaires dans un cadre tourné vers l'avenir et adapté aux nombreux défis que nous devons relever : performance économique, respect de l'environnement, réponse aux attentes de la société....

Cette approche est d'autant plus nécessaire qu'il n'existe plus un modèle agricole unique. Nos exploitations agricoles sont très diversifiées et de moins en moins semblables les unes aux autres.

Les défis auxquels les exploitations agricoles sont confrontées sont nombreux : économiques, environnementaux, sociaux... Ils se posent à l'agriculture à la fois au niveau individuel - de chaque exploitation, de chaque entreprise - et au niveau collectif - de l'organisation des filières, de l'accompagnement des agriculteurs et de la dynamique des territoires.

EN QUOI CONSISTE LE PROJET AGRO-ÉCOLOGIQUE ?

Le projet agro-écologique vise à **concilier la performance économique et la performance environnementale**. Ces deux aspects doivent être désormais abordés globalement et de manière articulée.

Le projet agro-écologique vise ainsi à **produire autrement en repensant nos systèmes de production**. C'est un changement des pratiques agricoles, mais c'est aussi une autre façon de penser.

QUI EST IMPLIQUÉ DANS LE PROJET ?

Tout le monde !

Les agriculteurs d'abord, car le projet repose en particulier sur des projets développés à l'échelon local. Mais également les opérateurs économiques, les instituts de recherche-développement, la formation professionnelle initiale et continue, tous les acteurs du développement agricole, les collectivités locales et bien-sûr l'État, qui met en place plusieurs actions fortes pour y contribuer.

Ce projet a pour but d'accompagner les agriculteurs pour produire autrement. Il mobilise pour cela plusieurs outils et plusieurs plans d'actions. Il contribuera à renouer la confiance entre l'agriculture et la société.



ENSEIGNEMENT

1. Produire autrement, c'est 1. former les agriculteurs d'aujourd'hui et de demain

L'agro-écologie, c'est la mise au point et la diffusion de nouvelles pratiques agronomiques et d'élevage. Avec le plan d'actions « Enseigner à produire autrement », l'enseignement agricole se donne les moyens pour préparer les agricultrices et les agriculteurs à produire plus durablement et plus efficacement.

LES ENJEUX

Deuxième réseau éducatif français, l'enseignement agricole qui forme aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires accueille des élèves, étudiants, apprentis et stagiaires de la formation continue, de la classe de 4^e jusqu'au doctorat. Production agricole, services aux personnes, aménagement du paysage, soin des animaux, agroalimentaire... Autant de métiers variés auxquels l'enseignement agricole prépare. Partout en France, les établissements d'enseignement agricole font évoluer leurs outils pédagogiques pour former les élèves aux méthodes de production alternatives, plus durables économiquement et écologiquement.

QU'EST-CE QUE LE PLAN D'ACTIONS « ENSEIGNER À PRODUIRE AUTREMENT » ?

Réussir à atteindre une production agricole économiquement et écologiquement performante, c'est le défi que devront relever les agriculteurs à l'avenir. S'engager sur la voie de l'agro-écologie nécessite des changements de pratiques importants dans la conduite des exploitations, mais aussi des manières différentes de raisonner le travail avec le milieu vivant. Dans la réussite à grande échelle de cette transition, l'enseignement agricole a un rôle primordial à jouer en tant que dispositif de formation des agriculteurs.



Qui est concerné ?

De nombreux établissements sont engagés depuis des années dans une démarche plus durable.

Le réseau des 189 exploitations agricoles et 33 ateliers technologiques au sein même des établissements de l'enseignement agricole public est un formidable outil d'innovation, d'expérimentation et de diffusion de nouvelles pratiques auprès des professionnels en formation continue, des jeunes en formation initiale, des structures de conseil technique. 74% de ces exploitations ont déjà parmi leurs activités au moins un projet concernant une orientation agro-écologique.

Il s'agit de développer ces actions et d'augmenter le nombre d'exploitations et d'ateliers qui les mettent en œuvre.

Le plan d'actions

D'une durée de 4 ans, ce plan se décline en quatre axes qui mobiliseront toutes les forces vives de l'enseignement agricole.

La rénovation des référentiels des diplômes constitue le premier axe de ce plan : le contenu des référentiels évoluera pour répondre aux enjeux du « produire autrement ». Une évolution déjà prévue pour la rentrée 2014 pour le BTSA « Analyse et conduite des systèmes d'exploitation » et pour la rentrée 2015 pour le baccalauréat professionnel « Conduite et gestion de l'exploitation agricole ».

Le second axe redéfinit le rôle de l'exploitation agricole des établissements et renforce la mission de construction et de diffusion de nouvelles pratiques en engageant leur transition vers de véritables systèmes de production agro-écologiques. Plusieurs actions sont prévues pour que les établissements initient des projets au service de la performance environnementale, remettent l'agronomie au cœur des pratiques agricoles, réduisent l'utilisation d'intrants et renforcent la performance sanitaire de leurs troupeaux.

C'est dans les territoires que se réaliseront les principales avancées vers la transition agro-écologique. **Le troisième axe du plan « Enseigner à produire autrement » propose ainsi de renforcer la gouvernance régionale.**

Enfin, pour apprendre à produire autrement, il faudra aussi **apprendre à enseigner autrement :** tel est l'objet du **quatrième et dernier axe qui porte sur la formation des personnels des établissements.** Celle-ci sera repensée pour enrichir leur connaissance des processus biologiques à l'œuvre dans le fonctionnement des agrosystèmes et leur capacité à transmettre la remise en question que nécessite la transition vers l'agro-écologie.





2. Produire autrement, c'est favoriser l'émergence de dynamiques collectives

L'agro-écologie est une façon de pratiquer l'agriculture en utilisant au mieux les ressources de la nature tout en préservant ses capacités de renouvellement. En maintenant un haut niveau de production et en réduisant ses coûts (en utilisant moins de carburant, engrais, produits de traitements...), l'agriculteur sécurise son revenu et peut améliorer la performance économique de son exploitation. La condition ? Considérer non pas chaque parcelle indépendamment mais l'ensemble de l'exploitation agricole dans une approche globale où les actions se complètent, où les déséquilibres se compensent.

LES ENJEUX

Pour porter des projets collectifs, il fallait disposer d'un outil structurant ayant pour objectif d'atteindre une double performance économique et environnementale. C'est désormais chose faite avec la création, dans la loi d'avenir, du groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

QU'EST CE QU'UN GIEE ?

Un GIEE est un groupement comprenant des agriculteurs qui se regroupent dans une dynamique collective avec à la fois des objectifs économiques et des objectifs environnementaux. La démarche vient des agriculteurs eux-mêmes. Elle a lieu sur un territoire de dimension locale. Il n'y a pas de modèle tout fait ou unique.

Qui est concerné ?

Ces nouveaux groupements bénéficieront d'un cadre législatif volontairement souple. Une structure préexistante ou créée pour l'occasion pourra être labellisée GIEE si le projet pluriannuel qu'elle propose correspond aux objectifs recherchés. Aucun cadre n'est imposé pour la forme ou le statut juridique, les regroupements entre agriculteurs sont encouragés sous toutes leurs formes.

Pour faciliter les actions communes, la loi prévoit que les actions menées par les agriculteurs membres du GIEE dans le cadre de ce projet relèveront de l'entraide agricole (et non d'une relation commerciale ou salariale).

Plusieurs réseaux d'exploitants agricoles ont d'ores et déjà mis en œuvre des organisations collectives allant dans ce sens et présentent les caractéristiques qui devraient leur permettre d'être reconnus comme futurs GIEE. C'est le cas des lauréats du récent appel à projets « Mobilisation collective pour l'agro-écologie ».

Voir la carte des 103 projets retenus sur : agriculture.gouv.fr/carte-projets-agroecologie



Quels sont les principes du dispositif ?

Les actions en faveur de l'agriculture visant la double performance économique et environnementale et prévues dans le projet d'un GIEE pourront bénéficier de majoration dans l'attribution des aides ou d'une attribution préférentielle des aides.

Les changements de pratiques des exploitations engagées dans un GIEE devront poursuivre l'objectif d'une augmentation de la performance économique : diminution des charges de l'exploitation au travers de la diminution de la consommation ou de la mutualisation des achats (matières premières, matériels, intrants...), meilleure organisation des circuits de commercialisation...

C'est le préfet de région qui donnera la reconnaissance en tant que GIEE aux groupements qui en font la demande et qui répondent aux objectifs recherchés.



CULTURES

3. Produire autrement, c'est réduire l'usage des pesticides

Les produits phytosanitaires, également appelés pesticides, permettent de protéger les productions agricoles contre les insectes nuisibles, les champignons, les herbes qui entravent le bon développement des plantes et peuvent avoir un impact sur notre approvisionnement en aliments (céréales, fruits et légumes). Ils garantissent ainsi des récoltes régulières, de qualité et en quantité suffisante, mais doivent être utilisés de manière raisonnée.

LES ENJEUX

La diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires est un enjeu de santé publique majeur mais aussi environnemental et économique. Elle se justifie dans le cadre d'une meilleure gestion des risques sanitaires de la production végétale qui intègre la protection des utilisateurs, des riverains et des consommateurs.

QU'EST-CE QUE LE PLAN ECOPHYTO ?

Le plan Écophyto, c'est aider les agriculteurs à utiliser moins de produits phytosanitaires tout en maintenant des niveaux de production agricole performants, permettant de répondre aux besoins des consommateurs qui attendent des produits de qualité et en quantité suffisante. Il permet également d'évaluer de façon objective le niveau d'exposition des produits et donc des consommateurs aux pesticides. Ces nouvelles pratiques économes en pesticides permettent aussi de favoriser la biodiversité et de mieux respecter la structure des sols.

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

En quoi consiste le plan Écophyto ?

Le plan Écophyto met en place les outils permettant de réduire la dépendance des exploitations agricoles aux produits phytosanitaires, tout en maintenant la performance économique de l'agriculture française.

Il vise à :

- ▶ **diffuser** le plus largement possible **les pratiques économes en pesticides** auprès des agriculteurs ;
- ▶ **dynamiser la recherche agronomique** sur les cultures économes en pesticides et à en communiquer les résultats au plus grand nombre ;
- ▶ **garantir la compétence** de l'ensemble des acteurs de la chaîne (distributeurs, conseillers et utilisateurs de pesticides) ;
- ▶ **améliorer l'information** des agriculteurs en temps réel sur la présence des maladies et ravageurs des cultures pour mieux cibler les traitements en les utilisant quand c'est vraiment nécessaire.



Qui est concerné ?

Le plan Écophyto mobilise l'ensemble de la filière : **firmes, négoce, coopératives, conseillers agricoles, agriculteurs y participent, ainsi que toutes les autres parties prenantes, comme les associations de protection de l'environnement ou de consommateurs.**

Les outils à disposition

✓ LE CERTIPHYTO POUR FORMER LES AGRICULTEURS

Réduire l'utilisation des pesticides et sécuriser leur usage implique une vraie formation, une responsabilisation et une certification de tous les acteurs de la filière : distributeurs, conseillers, applicateurs. Ces professionnels sont formés pendant deux à trois jours à une meilleure utilisation des pesticides afin d'obtenir le Certiphyto qui valide leurs connaissances.

✓ DES BULLETINS DE SANTÉ DU VÉGÉTAL POUR SURVEILLER ET TRAITER AU PLUS JUSTE

4 000 observateurs, regroupés au sein du réseau d'épidémiologie-surveillance régional, suivent les cultures pour réaliser des bulletins de santé du végétal. Ces bulletins, accessibles gratuitement sur les sites Internet des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), permettent aux agriculteurs de doser plus justement les pesticides en fonction de l'état de santé des cultures. Ils couvrent les zones agricoles et non agricoles (parcs et jardins publics...).

✓ DES FERMES PILOTES POUR DIFFUSER LES BONNES PRATIQUES

Les « Fermes DEPHY » sont un réseau pilote d'agriculteurs qui ont engagé leur exploitation dans une démarche de réduction du recours aux pesticides. Ils expérimentent des systèmes de culture économes, partagent leurs bonnes pratiques et se soutiennent mutuellement.



4. Produire autrement, c'est favoriser une méthode naturelle pour protéger les végétaux

Le biocontrôle est un ensemble de méthodes de protection des végétaux par l'utilisation de mécanismes naturels. Seules ou associées à d'autres moyens de protection des plantes, ces techniques sont fondées sur les mécanismes et interactions qui régissent les relations entre espèces dans le milieu naturel. Ainsi, le principe du biocontrôle repose sur la gestion des équilibres des populations d'agresseurs plutôt que sur leur éradication.

POURQUOI FAIRE CE CHOIX ?

Les techniques de biocontrôle s'inscrivent dans le plan Ecophyto et permettent de protéger les cultures en réduisant l'usage des produits phytosanitaires. Ces alternatives contribuent ainsi à la réduction des risques pour la santé humaine et l'environnement.

Les produits de biocontrôle se classent en 4 familles :

- **Les macro-organismes auxiliaires** sont des invertébrés, insectes, acariens ou nématodes utilisés de façon raisonnée pour protéger les cultures contre les attaques des bio-agresseurs (par exemple les coccinelles pour lutter contre les invasions de pucerons).
- **Les micro-organismes** sont des champignons, bactéries et virus utilisés pour protéger les cultures contre les ravageurs et les maladies ou stimuler la vitalité des plantes.
- **Les médiateurs chimiques** comprennent les phéromones d'insectes et les kairomones. Ils permettent le suivi des vols et le contrôle des populations d'insectes ravageurs par le piégeage et la méthode de confusion sexuelle.
- **Les substances naturelles** utilisées comme produits de biocontrôle sont composées de substances présentes dans le milieu naturel et peuvent être d'origine végétale, animale ou minérale.

Qui peut pratiquer le biocontrôle ?

Arboriculture, grandes cultures, horticulture, toutes les filières peuvent bénéficier de l'utilisation de produits de biocontrôle. Actuellement, ces techniques sont particulièrement efficaces et utilisées en cultures légumières, en arboriculture fruitière et en vigne. Aujourd'hui en France, 75 % des surfaces de tomates et concombres sous abri sont protégées par des insectes auxiliaires et 50 % des surfaces de vergers de pommiers et de poiriers sont protégés grâce à l'utilisation de phéromones et des techniques de confusion sexuelle. Le biocontrôle implique l'acquisition de nouvelles techniques et nécessite, pour l'agriculteur, d'être accompagné par un conseil, un établissement de recherche, un réseau d'expérimentation ou une chambre d'agriculture. Le biocontrôle est aussi utilisé en zone non agricole notamment pour les jardins. Cette dynamique passe par le développement d'une véritable filière française du biocontrôle, grâce aux fruits de la recherche et à un tissu d'entreprises actives et innovantes dans le domaine





5. Produire autrement, c'est diminuer le recours aux antibiotiques vétérinaires

Les antibiotiques sont aujourd'hui largement utilisés pour traiter les infections bactériennes, aussi bien en médecine humaine qu'en médecine vétérinaire. Mais ils peuvent aussi avoir des effets négatifs pour la santé publique s'ils sont utilisés de façon inconsidérée et générer un phénomène d'antibiorésistance.

LES ENJEUX

L'antibiorésistance est un phénomène qui apparaît depuis quelques années et limite l'arsenal thérapeutique disponible pour traiter certaines pathologies. Aujourd'hui, il est de plus en plus difficile de découvrir de nouvelles molécules efficaces, il est donc essentiel de préserver les antibiotiques dont on dispose. Il faut notamment limiter l'usage des molécules très efficaces vis à vis de germes très dangereux que l'on appelle les « antibiotiques critiques », c'est-à-dire les utiliser uniquement en dernier recours, en médecine vétérinaire et médecine humaine.

QU'EST CE QUE L'ANTIBIORESISTANCE ?

L'antibiorésistance est le phénomène naturel de sélection de bactéries résistantes, au sein d'une population de bactéries exposées à un antibiotique, en réponse à l'action exercée par cet antibiotique. Certaines bactéries auparavant sensibles à l'antibiotique ne sont plus détruites ou leur multiplication n'est plus arrêtée. C'est la bactérie qui devient résistante et non pas l'homme ou l'animal.

ÉCOANTIBIO

RÉDUIRE L'UTILISATION DES
ANTIBIOTIQUES VÉTÉRINAIRES

En quoi consiste le plan Écoantibio ?

Le plan prévoit un usage prudent et raisonné : seules les quantités appropriées strictement nécessaires aux animaux doivent être prescrites et administrées. Il vise à **réduire de 25 % de l'utilisation des antibiotiques en médecine vétérinaire en 5 ans**. Outre l'aspect quantitatif, le plan prévoit un effort particulier de réduction des antibiotiques d'importance critique en médecine vétérinaire (les fluoroquinolones et les céphalosporines de 3^e et 4^e génération) afin de préserver leur efficacité en santé humaine et animale.

Qui est concerné ?

Les bactéries peuvent se disséminer et s'échanger entre l'homme et les animaux. Nous sommes tous concernés car la santé animale et la santé humaine sont indissociables. **Ce plan mobilise les éleveurs des différentes filières, les vétérinaires, les pharmaciens, les scientifiques et évaluateurs du risque (Anses), l'industrie pharmaceutique, les pouvoirs publics et le public, c'est à dire tous les propriétaires d'animaux.**

Les outils à disposition

✓ LA SURVEILLANCE

Les souches font l'objet d'un suivi étroit tant chez les animaux que dans les produits alimentaires qui en sont issus.

✓ DES FORMATIONS SUR LE BON USAGE DES ANTIBIOTIQUES ET LA BIOSÉCURITÉ

La sensibilisation et la formation des éleveurs et des techniciens intervenant en élevage sont indispensables pour faire changer les comportements. La bonne utilisation des antibiotiques et les bonnes pratiques vont également être abordées dès la formation initiale des professionnels de l'élevage.

✓ UN OUTIL DE SUIVI POUR MESURER L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES

Des indicateurs de référence de la prescription et de l'utilisation des antibiotiques et des aliments médicamenteux dans les élevages vont être mis à la disposition des vétérinaires et éleveurs. Ces outils leur permettront plus facilement d'évaluer de manière volontaire leur propre utilisation, d'identifier les marges de progrès possibles et de modifier leurs habitudes.

✓ DES OUTILS POUR PRÉVENIR L'UTILISATION D'ANTIBIOTIQUES

Des outils adaptés et pédagogiques sont mis à la disposition des éleveurs souhaitant s'engager dans le plan. Il s'agit de guides de bonnes pratiques d'hygiène, d'articles explicatifs dans la presse spécialisée agricole, de plaquettes informatives distribuées par les organisations à vocation sanitaire et les chambres d'agriculture.





ABEILLES

6. Produire autrement, c'est engager un développement durable de l'apiculture

L'apiculture est un maillon essentiel de l'agriculture, puisque 1/3 de ce que nous mangeons n'existerait pas si les abeilles disparaissaient. En Europe, elles pollinisent à elles seules plus de 80% des espèces de plantes à fleurs (sauvages et cultivées). Sans les abeilles, pas de miel, mais pas non plus de fraises, d'aubergines, de poires ou d'amandes sur les étals des marchés... La France a tous les atouts pour être un grand pays apicole, en agissant à la fois sur la santé de ces pollinisateurs hors pair, sur la biodiversité essentielle à leur environnement et sur la structuration de la filière apicole.

LES ENJEUX

Les abeilles jouent un rôle important dans le maintien de la biodiversité et sont aussi des auxiliaires indispensables à l'agriculture. Les abeilles, en butinant de fleurs en fleurs, pollinisent les plantes et permettent à celles-ci de produire fruits et graines qui font partie de notre alimentation quotidienne. Elles produisent également le miel. Chaque année les Français en consomment 40 000 tonnes alors que la France n'en produit que 18 500 tonnes... Il faudrait ainsi 1 million de ruches et 3 000 apiculteurs supplémentaires pour satisfaire la demande de consommation française. Mais la santé des abeilles décline dangereusement. Agressions chimiques, parasites, infections, insuffisance de ressources alimentaires, prédateurs tels que le frelon asiatique... de multiples facteurs menacent aujourd'hui la survie des abeilles.

QU'EST-CE QUE LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'APICULTURE ?

Doté d'un budget de 40 millions d'euros, ce plan triennal propose une approche globale, qui prend en compte à la fois la santé des abeilles, l'environnement et la biodiversité, le soutien à la recherche en apiculture, le développement du cheptel d'abeilles françaises, la formation et l'installation de nouveaux apiculteurs, l'organisation de la filière apicole et du marché des produits issus des ruches françaises.

Qui est impliqué dans le développement d'une apiculture durable en France ?

Les apiculteurs, amateurs comme professionnels, mais aussi le monde agricole au sens large (agriculteurs, jeunes et formateurs de l'enseignement agricole, conseillers agricoles, entreprises et fournisseurs de matériel agricole...), les chercheurs, les pouvoirs publics et institutions, sans oublier les citoyens, qui peuvent agir au quotidien en tant que « consomm'-acteurs » ou par des gestes simples en faveur de l'environnement (fleurir les jardins, utiliser des alternatives aux pesticides en jardinage...).

Quelles actions ?

✓ **Santé de l'abeille** : mise en place d'une épidémiomiosurveillance des intoxications des colonies d'abeilles en France, guide de bonnes pratiques api-agricoles, notamment en matière de pesticides (pédagogie sur les alternatives aux pesticides, avertissements et précautions en cas de traitements avant / pendant la floraison...), lutte contre les maladies, parasites (*varroa*, loque américaine...) et prédateurs des abeilles (classement du frelon asiatique comme « espèce exotique envahissante et nuisible » depuis fin 2012)... La santé des abeilles passe aussi par l'action de la France qui a permis la mise en place au niveau européen d'un moratoire sur les néonicotinoïdes.

✓ **Recherche** : lancement d'un appel à projets de recherche (2013-2015) avec l'agence nationale de la recherche pour améliorer l'état des connaissances sur la biologie de l'abeille, les élevages, la production de miels, les pathologies, la sécurité sanitaire des produits...

✓ **Biodiversité** : assurer le maintien du service de pollinisation de l'abeille en aidant notamment à la pollinisation des zones sensibles et au

maillage du territoire par les agriculteurs, promouvoir et apprendre le rôle de sentinelle de l'environnement de l'abeille.

✓ **Formation / installation des apiculteurs** : objectif de 3 000 nouveaux apiculteurs d'ici 2016, introduction d'enseignements spécifiques aux problématiques de l'abeille, de l'apiculture et de la biodiversité dans les établissements de l'enseignement agricole.

✓ **Développement des cheptels d'abeilles en France** : inciter les apiculteurs à développer l'élevage de reines et d'essaims, améliorer l'identification et l'emplacement des ruches sur le territoire, renforcer le contrôle des importations d'abeilles, et affirmer le savoir-faire français en matière d'apiculture sur la scène internationale, notamment en matière de recherche génétique (création de conservatoires régionaux de conservation et de diffusion de la génétique d'abeilles adaptées à l'écotype local...).

✓ **Produits de la ruche** : diversifier la production apicole (miels, gelée royale, cire d'abeille, produits transformés – pain d'épice, nougat, ...), encourager la production des miels de cru (monofloraux) et améliorer l'étiquetage du miel en France (production, importation, transformation).





7. Produire autrement, c'est valoriser les effluents d'élevage

Fumiers, lisiers, déchets végétaux... autant de co-produits des activités agricoles contenant de l'azote et du carbone, qui peuvent être sources de pollution. Ils peuvent être valorisés à la ferme, comme fertilisants mais aussi pour produire de la chaleur ou de l'électricité grâce à la méthanisation. En plus d'apporter un supplément de revenu, la technique rend l'azote plus assimilable par les cultures et limite les émissions de gaz à effet de serre qui participent au réchauffement climatique.

LES ENJEUX

L'azote est un élément indispensable à l'agriculture pour la fertilisation des cultures et la nutrition animale. Mais il peut être source de pollution (gaz à effet de serre, dégradation de la qualité de l'air et de l'eau). La méthanisation à la ferme est une des solutions pour répondre à cet enjeu environnemental : elle permet de conserver l'azote contenu dans certains sous-produits de l'exploitation et de s'en servir pour produire sur place ou dans une autre exploitation agricole. En plus, elle produit une énergie renouvelable et s'inscrit ainsi pleinement dans le défi de la transition énergétique.

POURQUOI UN PLAN ÉNERGIE MÉTHANISATION AUTONOMIE AZOTE ?

Ce plan, baptisé EMAA, a pour objectif de permettre un meilleur traitement et une meilleure gestion de l'azote et d'accélérer le développement de la méthanisation à la ferme. La méthanisation à la ferme offre d'importantes opportunités : production d'énergie renouvelable, réduction du coût des intrants, dynamique de territoires, autant de pistes pour répondre aux enjeux économiques, environnementaux et énergétiques de notre pays.



Qui est concerné ?

Les agriculteurs concernés sont en premier lieu **les éleveurs et les groupes d'éleveurs disposant d'effluents d'élevages « méthanisables »**.

Fin 2013, on comptait environ 140 installations de méthanisation à la ferme en France, une augmentation de plus de 50 % par rapport à l'année précédente. Depuis 2011, on constate environ 70 nouveaux projets d'installations par an. L'objectif est que la France compte 1 000 méthaniseurs en 2020, nécessitant le développement d'environ 130 nouveaux projets par an entre aujourd'hui et 2020.

Quels sont les objectifs du plan EMAA ?

Le plan EMAA comporte **deux axes** complémentaires "Azote" et "Méthanisation". Il vise à :

- **gérer l'azote dans une logique globale** sur les territoires, en valorisant l'azote organique, en particulier celui issu des effluents d'élevage, et en diminuant la dépendance de l'agriculture française à l'azote minéral ;
- **développer la méthanisation collective** de taille intermédiaire dans les exploitations agricoles.

Le plan répond également aux **objectifs stratégiques de la nouvelle politique des énergies renouvelables** en France fixés lors de la Conférence environnementale :

- la simplification des règles administratives ;
- la stabilité des aides, des dispositifs fiscaux et du système des tarifs d'achat ;
- un soutien public fort à l'innovation.



BIO

8. Produire autrement, c'est encourager l'agriculture biologique

L'agriculture biologique est un mode de production respectueux de l'environnement, avec des normes élevées de bien-être animal, qui contribue à la préservation de la qualité de l'eau, au maintien de la fertilité des sols, à la préservation, la restauration, le renforcement et la valorisation de la biodiversité. Reflet de la diversité de l'agriculture française, l'agriculture bio est un secteur économique dynamique et un véritable vivier d'emplois. Elle participe à l'aménagement des territoires et au renforcement des liens sociaux entre les agriculteurs, les acteurs de l'agroalimentaire, les citoyens et les consommateurs.

LES ENJEUX

Au-delà de la préservation de la qualité des sols, de la biodiversité, de l'air et de l'eau, les bénéfices que la société peut retirer de l'agriculture biologique sont multiples : création d'activité et d'emplois, promotion de l'innovation en agriculture, aménagement des territoires ruraux et aussi renforcement des liens entre agriculteurs et consommateurs.

POURQUOI UN PLAN AMBITION BIO 2017 ?

Avec plus de 37 000 opérateurs bio, plus d'1 million d'hectares engagés dans le bio sur notre territoire et un marché français de 4,5 milliards d'euros en 2013, l'agriculture biologique française représente un secteur porteur et dynamique, de plus en plus plébiscité par les consommateurs français.

Qui est concerné par le plan Ambition bio 2017 ?

- ▶ **L'ensemble des acteurs du monde agricole :** les agriculteurs, bio et non-bio (producteurs de fruits et légumes, céréaliers, éleveurs, viticulteurs, producteurs de plantes aromatiques, à parfum et médicinales...), les fabricants et fournisseurs de matériel et produits agricoles (machines, outils et techniques innovantes (désherbage mécanique, produits de biocontrôle...), les conseillers agricoles ;
- ▶ **le monde de l'éducation,** à travers la formation et la sensibilisation au bio des jeunes et enseignants de l'enseignement agricole et au sein de l'Éducation nationale ;
- ▶ **le monde de la recherche et du développement ;**
- ▶ **tous les acteurs de la chaîne alimentaire :** les transformateurs, les distributeurs, les restaurateurs (restauration collective et commerciale) et les consommateurs, en France et dans le monde (stratégie à l'export) ;
- ▶ **les pouvoirs publics et institutions.**

En quoi consiste le programme national « Ambition bio 2017 » ?

- ✓ **Développer la production,** notamment par des dispositifs incitatifs dédiés à la conversion et au maintien des surfaces en bio (160 millions d'euros par an en moyenne sur la période 2014/2020).
- ✓ **Structurer les filières** – inciter au maintien et au développement des grandes cultures et des oléo-protéagineux (colza, soja, tournesol...), pour assurer l'indépendance protéique de la France, pour l'alimentation animale et humaine, à l'horizon 2017.
- ✓ **Développer la consommation** et conquérir des marchés – atteindre 20% de produits bio dans la restauration collective d'État et sensibiliser l'ensemble des citoyens (campagnes de communication nationales, stratégie française à l'export), avec un accent sur les plus jeunes (actions avec l'Éducation nationale : visites de fermes bio, classes du goût, jardinage...).
- ✓ **Renforcer la recherche et le développement** – en confortant notamment les projets de recherche et de développement dédiés à l'agriculture biologique pour la période 2014-2020.
- ✓ **Former les acteurs agricoles et agro-alimentaires** – en renforçant notamment le lien entre l'enseignement agricole et les réseaux professionnels (stages, interventions des professionnels dans les formations, visites de terrain...) et en développant la formation continue pour les agriculteurs bio et non bio.
- ✓ **Adapter la réglementation** – pour une amélioration de la réglementation spécifique à la bio et une meilleure prise en compte des spécificités de l'agriculture biologique dans la réglementation générale.





SEMENCES

9. Produire autrement, c'est choisir et sélectionner des semences adaptées

Les semences et plants façonnent les systèmes agricoles depuis les débuts de la domestication des végétaux. Le choix de plantes cultivées adaptées aux conditions climatiques, aux sols et aux besoins des premières communautés agraires a permis le développement de l'agriculture, de l'Himalaya au Sahel. Les systèmes agricoles français ne font pas exception à cette règle, et la grande variété des plantes cultivées en France à l'heure actuelle témoigne du souci continu de trouver des espèces et variétés toujours plus finement adaptées aux exigences et contraintes de la production.

LES ENJEUX

L'amélioration continue de la génétique a permis, au cours du siècle passé, d'assurer d'abord l'autosuffisance alimentaire, puis de larges excédents exportables. La sélection de plantes adaptées est ainsi passée progressivement de méthodes empiriques aux objectifs peu formalisés à la sélection d'aujourd'hui, intégrant les attentes des filières et des consommateurs. Si cette sélection a été rendue possible par la progression des connaissances et des techniques, les variétés utilisées en France aujourd'hui sont également le fruit d'une volonté politique et d'un encadrement réglementaire de l'obtention et de la commercialisation des semences. Ces deux éléments vont de pair, et c'est cette association qui permet de garantir la sécurité alimentaire et sanitaire élevée dont bénéficie l'agriculture française.

POURQUOI UN PLAN SEMENCES ET AGRICULTURE DURABLE ?

Ce plan permet au secteur des semences de renforcer la durabilité des modes de production, la protection de l'environnement, l'adaptation au changement climatique et le développement de la biodiversité cultivée.

Qui est concerné ?

La France compte **72 entreprises de sélection, 240 entreprises de production de semences et quelques 17 800 agriculteurs multiplicateurs de semences**.

Au niveau européen, elle est le 1^{er} marché et le 1^{er} producteur de semences. Au niveau mondial, elle est le 3^e marché après les États-Unis et la Chine. La France est désormais 1^{er} exportateur mondial de semences (n° 1 en grandes cultures, n° 3 en potagères).

Ce positionnement, gage de sécurité alimentaire et de sécurité d'approvisionnement des exploitations agricoles nationales, garantit l'accès à des semences et plants adaptés aux conditions agromonomiques, pédologiques et climatiques de nos territoires et aux demandes des consommateurs.



Quels sont les principes du dispositif ?

Ce plan est composé de 7 axes qui se déclinent en actions spécifiques :

- ▶ conservation et diffusion des ressources génétiques,
- ▶ information en terme de propriété intellectuelle rattachée aux variétés,
- ▶ évolution des conditions d'accès au Catalogue officiel notamment pour les variétés adaptées à l'agriculture biologique,
- ▶ mise en place de critères environnementaux d'évaluation des variétés,
- ▶ contribution du contrôle de la production et de la certification des semences et des plants aux objectifs du plan Ecophyto,
- ▶ élargissement de la gouvernance du dispositif d'orientation de la politique des semences,
- ▶ promotion des efforts nationaux dans le contexte de la révision du cadre communautaire.

Diverses actions ont d'ores et déjà été conduites et finalisées, telles la transcription dans notre droit national des dispositions des accords internationaux en matière de protection intellectuelle des variétés, ou encore l'élargissement de la gouvernance.

D'autres actions quant à elle ont fait l'objet d'avancées significatives et se poursuivent, tels le renforcement de la dimension environnementale des règles d'évaluation de variétés au service du plan Écophyto, ou encore l'adaptation du dispositif à des variétés destinées à des marchés spécifiques ou de niche (agriculture biologique, variétés anciennes...).



10. Produire autrement, c'est utiliser l'arbre pour améliorer la production

Utiliser au mieux les ressources de la nature sans en abuser, c'est adopter l'agroforesterie en faisant cohabiter sur les terres agricoles des productions habituelles (cultures, élevage) et des arbres. En utilisant tout l'espace et toutes les ressources disponibles, cette technique améliore le rendement des terres agricoles.

LES ENJEUX

En permettant d'améliorer et de diversifier la production agricole, tout en restaurant la fertilité des sols et la qualité des eaux, l'agroforesterie est un des leviers à la disposition des agriculteurs pour parvenir à la double performance économique et environnementale.

QU'EST CE QUE L'AGROFORESTERIE ?

En faisant cohabiter sur les terres agricoles des productions habituelles (cultures, élevage) et des arbres, l'agroforesterie s'appuie sur la complémentarité agronomique entre l'arbre et les productions au sol. Les bénéfices de la technique sont multiples : préservation de la biodiversité, lutte contre l'érosion, atténuation des chocs climatiques, gains de productivité des sols et complément de revenu.

Pourquoi faire ce choix ?

La présence des arbres permet de réduire l'impact du vent sur les cultures et leur enracinement en profondeur permet aussi de réduire les risques d'érosion, notamment en hiver dans les périodes de précipitations abondantes, sans pour autant entrer en concurrence avec les cultures au sol.

L'autre grand atout de l'agroforesterie réside dans l'amélioration des capacités de production : il a été prouvé par l'Institut national de recherche agronomique (INRA) que l'on produisait plus en associant arbres et cultures qu'en séparant les deux. En plus de la culture agricole classique, le technique permet de récolter du bois d'œuvre, du bois énergie, ou des fruits à valoriser. Sur le plan agronomique, la présence d'arbres dans les parcelles agricoles permet de renforcer la vie microbienne du sol grâce notamment à la chute des feuilles qui constitue un apport de matière organique.

L'agroforesterie développée aujourd'hui offre une diversité d'aménagements, de techniques et d'essences qui permettent de répondre de façon globale aux différents enjeux qui pèsent sur l'agriculture.

Plantations d'arbres sous toutes ses formes (alignements, haies, bosquets...), régénération naturelle assistée, couverture végétale des sols et techniques de conservation des sols sont autant d'outils qui permettent de proposer une grande diversité de milieux particulièrement favorables à la préservation de la biodiversité et des paysages.

Qui peut pratiquer l'agroforesterie ?

Tout agriculteur peut planter des arbres dans les parcelles qu'il travaille à certaines conditions, et ainsi pratiquer l'agroforesterie. Du fait de leur statut agricole, les parcelles agroforestières relèvent du régime foncier et fiscal agricole si les densités n'excèdent pas les 200 arbres à l'hectare. En tant que parcelles agricoles, les parcelles agroforestières sont éligibles aux aides du premier et du second pilier de la PAC. Au sein du second pilier (développement rural), il existe des mesures de soutien relatives à l'agroforesterie dont les régions définissent les modalités.



Le projet
agro-écologique,
ce sont
des agriculteurs
qui se mobilisent





MOBILISATION COLLECTIVE

103 premiers projets collectifs concrets sur tout le territoire

En mai 2013, Stéphane Le Foll a lancé un appel à projets « mobilisation collective pour l'agro-écologie » financé par le Compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural (CASDAR). Cet appel à projets avait notamment pour ambition de préparer la mise en place des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE). Il ciblait des projets portés par des collectifs d'agriculteurs qui souhaitent développer des formes d'agriculture performantes sur les plans économique et environnemental et répondant aux principes de l'agro-écologie selon une approche systémique.

Fin septembre 2013, 469 dossiers de candidature ont été déposés. Début janvier 2014, 103 dossiers ont été retenus : 96 lauréats de l'appel à projet et 7 dossiers exemplaires au titre de leur contribution au développement de l'agro-écologie même s'ils ne correspondaient pas exactement aux termes de l'appel à projets.

Les agriculteurs impliqués dans ces 103 projets sont accompagnés par différents acteurs du développement agricole (chambres d'agriculture, groupes de développement agricole, coopératives, CUMA, CIVAM, groupes d'agriculteurs biologiques, associations pour le développement de l'emploi agricole et rural...) qui se sont largement investis dans l'appui aux collectifs d'agriculteurs.

Autonomie alimentaire des troupeaux, qualité de l'eau, réduction des intrants, agriculture biologique, conservation des sols, économie d'énergie, méthanisation ou encore agroforesterie : ces 103 projets témoignent de la diversité des thématiques qui peuvent être abordées dans le cadre de l'agro-écologie. La diversité c'est aussi celles des territoires où ont lieu ces initiatives : il y en a dans toutes les régions, y compris les DOM. Et c'est la diversité des productions : élevage, céréales, fruits et légumes, vignes... Tous les types de production sont couverts.

Au vu du nombre important de dossiers reçus et de leur qualité, le budget initial de 2,5 M€ a été augmenté jusqu'à 6,7 M€. Cela va permettre à 3 300 exploitations agricoles à travers la France d'expérimenter durant deux ou trois ans de nouveaux processus en faveur de l'agro-écologie et de les faire connaître.

Pour découvrir les projets partout en France : agriculture.gouv.fr/carte-projets-agroecologie



VALORISATION

Les Trophées de l'agriculture durable

L'agro-écologie aussi a ses champions ! Chaque année depuis 2009, les Trophées de l'agriculture durable récompensent, avec le soutien du Crédit Agricole, un exploitant agricole et une structure d'accompagnement pour leur démarche en faveur d'une agriculture performante économiquement et respectueuse de l'environnement.

Le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, avec le soutien du Crédit agricole, organise en 2014 pour la 6^e année consécutive le concours national des "Trophées de l'agriculture durable". L'objectif est de récompenser, dans la dynamique du projet agro-écologique pour la France, les exploitants et les structures qui pratiquent ou encouragent une agriculture à la fois performante économiquement et respectueuse de l'environnement. Un jury régional distingue dans un premier temps des lauréats régionaux. Les démarches retenues sont ensuite départagées au cours du printemps par un jury national présidé depuis 2013 par le célèbre journaliste spécialiste de l'alimentation Périco Légasse.

LES TROPHÉES
DE L'AGRICULTURE
DURABLE Pour une agriculture
innovante
et responsable

Qui peut participer ?

Ce concours distingue des démarches individuelles ou collectives abouties, et non des projets en cours de réalisation.

Comme chaque année, le concours comporte plusieurs catégories :

- ▶ **le prix de la catégorie exploitants agricoles** (8 000€) qui récompense un agriculteur ou un groupe d'agriculteurs ;
- ▶ **le prix de la catégorie structures** (association, coopérative, chambre d'agriculture...), doté lui aussi de 8 000€, dont la vocation est d'accompagner les agriculteurs ;
- ▶ **le prix spécial de la démarche collective**, doté de 4 000€ et qui récompensera un projet dans lequel l'action collective s'inscrit au cœur de la démarche ;
- ▶ **le « coup de cœur du public »**, décerné par le public sur la page Facebook Alim'Agri.

Quelles démarches sont distinguées ?

En 2013, le jury avait récompensé un agriculteur et une structure dont les démarches, en lien avec l'agro-écologie, avaient été jugées particulièrement abouties.

Prix de la catégorie exploitant :

[Pierre Pujos, céréalier sur 87 hectares en Midi-Pyrénées](#)

Couverture permanente du sol, restitution des pailles et culture d'engrais verts, travail superficiel du sol et semis direct, multiples infrastructures agro-écologiques... L'agriculture pratiquée ici est exemplaire d'une gestion durable des sols et de leur fertilité.

Prix de la catégorie structure :

[FRCIVAM Pays-de-Loire](#)

La FRCIVAM est récompensée pour son action ayant abouti à construire une mesure d'aide aux systèmes de grandes cultures économes en intrants. Le jury salue également le travail d'animation et d'accompagnement des groupes d'agriculteurs volontaires.



Produire autrement, c'est notamment :

1. former les agriculteurs d'aujourd'hui et de demain
2. favoriser l'émergence de dynamiques collectives
3. réduire l'usage des pesticides
4. favoriser une méthode naturelle pour protéger les végétaux
5. diminuer le recours aux antibiotiques vétérinaires
6. engager un développement durable de l'apiculture
7. valoriser les effluents d'élevage
8. encourager l'agriculture biologique
9. choisir et sélectionner des semences adaptées
10. utiliser l'arbre pour améliorer la production

Ce sont aussi des agriculteurs qui se mobilisent

- ✓ 103 premiers projets concrets sur tout le territoire
- ✓ Les Trophées de l'agriculture durable

